GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

TAXE SUR LES PRODUITS DES JEUX
Articles 623 à 655 du code des impôts
Déclaration normale relative à la période du
--/--/---- au --/--/----

RID : ID : CLE :

Coordonnées
Tél : 25.75.25
Fax : 25.75.15
Mail : recette.dsf@gouv.nc
Chèque : à l'ordre du Trésor Public
CCP : 14158.01022.0020101G051.42

Cette déclaration et votre paiement sont à retourner auprès de =>
avant le --/--/----

Expéditeur : Direction des services fiscaux – Service de la Recette

Si **vous n'avez pas réalisé d'opération** au cours de la période, veuillez cocher cette case : ☐

	Base imposable	TAUX	TAXE DUE
1) Cercles et maisons de jeux - Produit des jeux			
Principal	F		F
Centimes additionnels provinciaux			F
Contribution calédonienne de solidarité			F
2) Cercles et maisons de jeux - Cartons de bingo			
Principal	F		F
Centimes additionnels provinciaux			F
3) Cercles et maisons de jeux - Produit des machines à sous			
Principal	F		F
Centimes additionnels provinciaux			F
4) Jeux d'argent - Part revenant à l'organisateur			
Principal	F		F
Contribution calédonienne de solidarité			F
5) Pari mutuel urbain sur les courses hippiques			
Principal	F		F
Contribution calédonienne de solidarité			F
		TOTAL A PAYER :	**F**

	Cadre réservé à l'administration Date de réception
Date : Signature du déclarant :	

Mode de paiement :

Espèces : ☐
Virement : ☐
Chèque : ☐

DECLARATION TSPJ

Montant du : Montant payé :
Relative à la période du --/--/---- au --/--/----
RID : ID :
N° déclaration :

Cachet de réception du service :